



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

Nom chimique

Type de produit Mélange

UFI : T5G4-S0J0-C006-A3R0

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Liquide pour cigarette électronique.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS TOUTATIS

836 ALLEE DES MESANGES - ZA MAMOURA

40090 SAINT-AVIT France

Téléphone : +33558799377

Site web www.par-toutatis.fr

Affaires réglementaires TOUTATIS : reglementation@par-toutatis.fr

Distributeur

MONTREAL ORIGINAL LABS

3986 Rue Wellington, Verdun QC H4G 1V3 Montreal

CANADA

+15146604125

info@montrealoriginal.shop

<https://montrealoriginal.fr/>

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : lactate de nicotine (CAS No.: 15197-02-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H332	Nocif par inhalation

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P312	Appeler un un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels/une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée/un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
lactate de nicotine	n°CAS : 15197-02-1 Numéro d'identification UE : N°CE :	> 2 - < 2,5	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 2 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion

- Demander immédiatement un avis médical.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- Traitement médical nécessaire.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux

5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.
- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Ventiler la zone concernée.
- Recueillir à l'état sec avec précaution.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Voir section 8.
- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques (solide)
- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques
- Classe de stockage Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques (liquide)
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Porter les gants de protection homologués
- Protection du corps appropriée: Tablier de protection
- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome





MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

- Indications détaillées: voir scénarios d'exposition en annexe à cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Couleur	Liquide jaune	Aspect Odeur	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

Conductivité	Aucune donnée disponible
--------------	--------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<u>Toxicité aiguë</u>	- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3 - Toxique en cas d'ingestion - Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3 - Toxique par contact cutané - Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation
-----------------------	--

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.
- Nocif par inhalation.
- Toxique par inhalation.
- Aucune information disponible.

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Non classé
---	--------------

<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Non classé
---	--------------

<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé
--	--------------



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux

- Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre

- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.
- Collecter les déchets séparément.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Le résidu doit rester sous surveillance.
- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



MONTREAL ORIGINAL - SIMPLE 10MG SEL DE NICOTINE

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH Aucun
candidates

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique - Aucune information disponible.
effectuée pour le produit

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	18/08/2023		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 1
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H332	Nocif par inhalation

*** **